



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant de la Guinée au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 12 août 2002 par le Président de la République de Guinée, attestant que M. Mamady Traoré a été nommé représentant de la Guinée au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

---

